

Laurette BORDESSOULES
62 bis, route du Caplanne
33770 SALLES



Le 20 Septembre 2019
Monsieur le Commissaire Enquêteur
du Plan Local d'Urbanisme
Hôtel de Ville

33770 SALLES

Sous-Couvert de Monsieur le Maire de la Commune de Salles

OBJET : Mise en place du P.L.U.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le 19 Octobre 2015 par courrier, dont ci-joint copie, j'ai émis mes souhaits dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Salles.

Afin de protéger des paysages boisés et de rechercher de l'intimité et de la tranquillité

(cf compte-rendu des ateliers thématiques de Sept. 2015 de la Ville de Salles), je renouvelle ma demande et j'insiste afin que :

Route du Caplanne :

- la parcelle BM 263 (mon domicile 62 bis, route du Caplanne) **ne soit plus constructible dans sa partie « sud », ne soit pas intégrée dans une zone lotissable du futur PLU et soit classée pour partie en l'état de forêt et d'espaces naturels.**
- les parcelles BM 264 et 265 (bordure de route départementale n° 108) **demeurent constructibles.**
- le fonds de la parcelle BM 266 (66, route du Caplanne) **ne soit plus constructible vers le sud et que cette partie soit classée forêt et espaces naturels.**

Par contre ;

Chemin d'Arnautille :

- que la parcelle BM 34 **reste constructible dans sa totalité** ;
Maison construite au 6 bis, chemin d'Arnautille sur 18 a 64 ca
- que la parcelle BM 38 **reste constructible dans sa totalité** ; 2 maisons sont déjà édifiées en bordure de route départementale n° 216e2 sur 40 a 77 ca,
au 16 et 16 bis, chemin d'Arnautille.

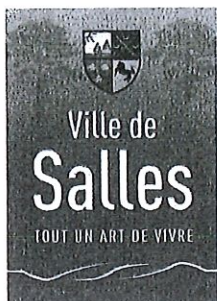
Route de la Môle :

- que la parcelle BM 181 **puisse être classée en terrain constructible**, située en bordure de la route de la Môle et pouvant constituer un lot à elle toute seule (comme en face de la route en zone UD du POS) et non catégorie « frange boisée protégée ». (Cf courriers de M. Cieutat référencé C 1 et de Mme Verdery référencé n° 5 au registre d'enquête).

Vous remerciant,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les meilleurs.

Laurette BORDESSOULES
62 Bis rte du Caplanne
33770 SALLES



Salles, le 2 mars 2018

COPIE

Luc DERVILLÉ
MAIRE de SALLES
à
Madame Laurette BORDESSOULES
62 bis Route du Caplanne
33770 SALLES

OBJET : URB16 – Doléances mise à disposition du projet de PLU

N.REF : LD/MG/NB/SLR

Madame,

En date du 5 février 2018, vous avez réitéré des doléances dans le cadre de la mise à disposition du projet de PLU pour consultation en Mairie. Ainsi, vous m'indiquez votre souhait de voir les parcelles cadastrées n° BM 263, n° BM 265, n° BM 266, n° BM 34, n° BM 38 et n° BM 181 faire l'objet d'un nouveau classement dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous précise que dans le cadre de la procédure engagée de révision de l'actuel POS en PLU, il sera fait état de votre demande au groupe de pilotage mis en place et au Commissaire Enquêteur lors de l'enquête publique.

Dès qu'elle interviendra, je ne manquerai pas de vous en faire personnellement part, afin que vous puissiez renouveler votre requête.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le MAIRE



POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DELEGUE
M. CRESSSET

Luc DERVILLÉ

Laurette BORDESSOULES
62 bis, route du Caplanne
33770 SALLES

COPIE

Le 19 Octobre 2015

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville

33770 SALLES

OBJET : Etudes préalables pour mise en place du P.L.U.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de vos études pour la mise en place du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune de Salles, je me permets de vous soumettre mes souhaits :

Route du Caplanne :

- que la parcelle BM 263 (mon domicile) ne soit plus constructible, ne soit pas intégrée dans une zone lotissable du futur PLU et soit classée pour partie en l'état de forêt et d'espaces naturels.
- que la parcelle BM 265 (bordure de route départementale) reste constructible.
- que le fonds de la parcelle BM 266 (vers le sud) ne soit plus constructible.

(Cf: « *protection des paysages forestiers – recherche de l'intimité et de la tranquillité ; modèle très consommateur d'espaces notamment naturels* » compte-rendu des ateliers thématiques de septembre 2015.)

Par contre ;

Chemin d'Arnautille :

- que la parcelle BM 34 reste constructible dans sa totalité.
- que la parcelle BM 38 reste constructible dans sa totalité.

Route de la Môle :

- que la parcelle BM 181 puisse être classée en terrain constructible, situé en bordure de la route et pouvant constituer un lot à elle toute seule (comme en face de la route en zone UD) et non catégorie « frange boisée protégée ».

Vous remerciant,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les plus respectueux et les meilleurs.

P.J.

3 Extraits de plans cadastraux

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
C.D.I.F. BORDEAUX 2 - SDC
Cité Administrative - Tour A 11ème étage 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 - fax 05 56 24 86 21

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

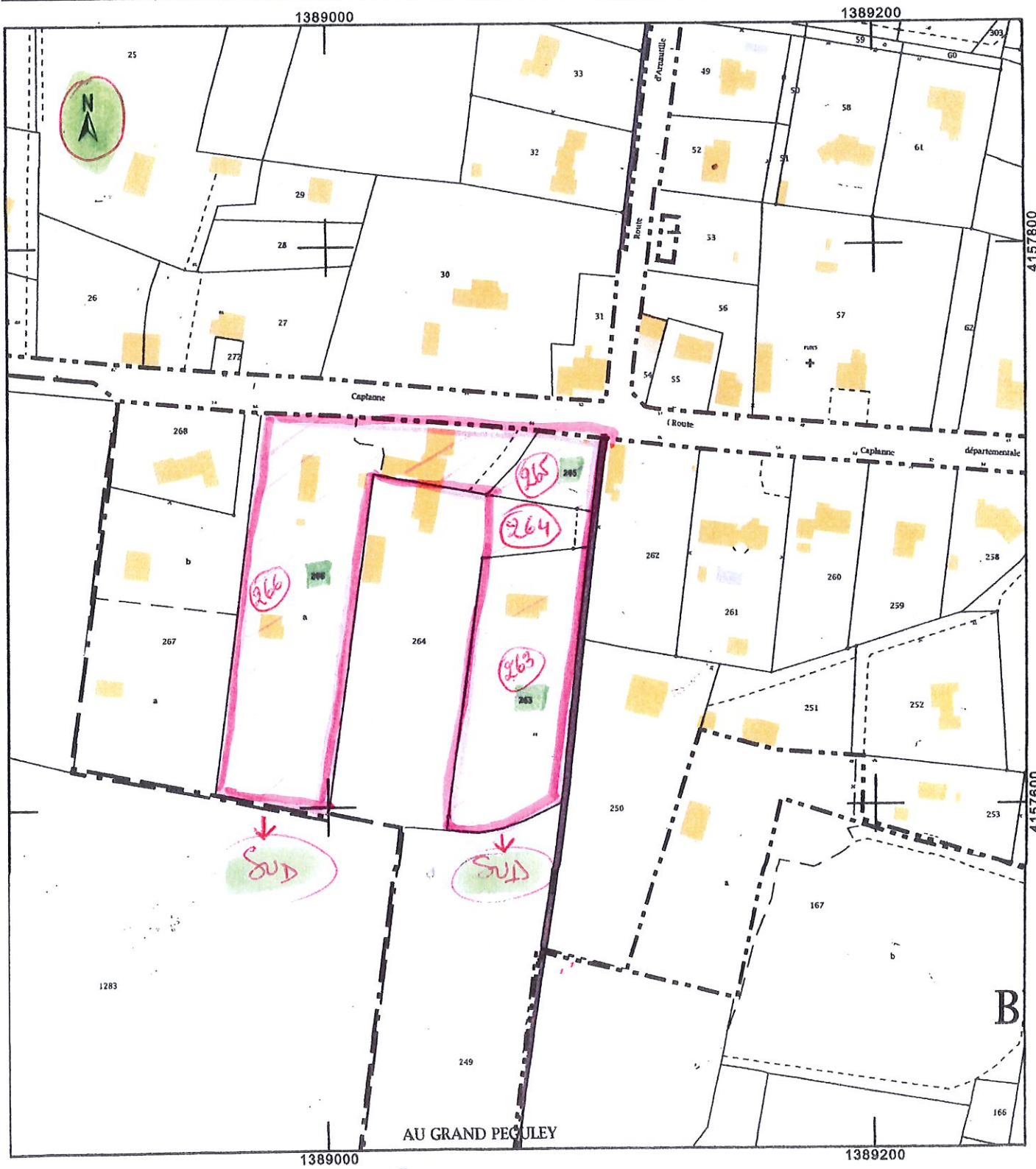
Date d'édition : 25/09/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics

COPIE

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
C.D.I.F. BORDEAUX 2 - SDC
Cité Administrative - Tour A 11ème étage 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 - fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

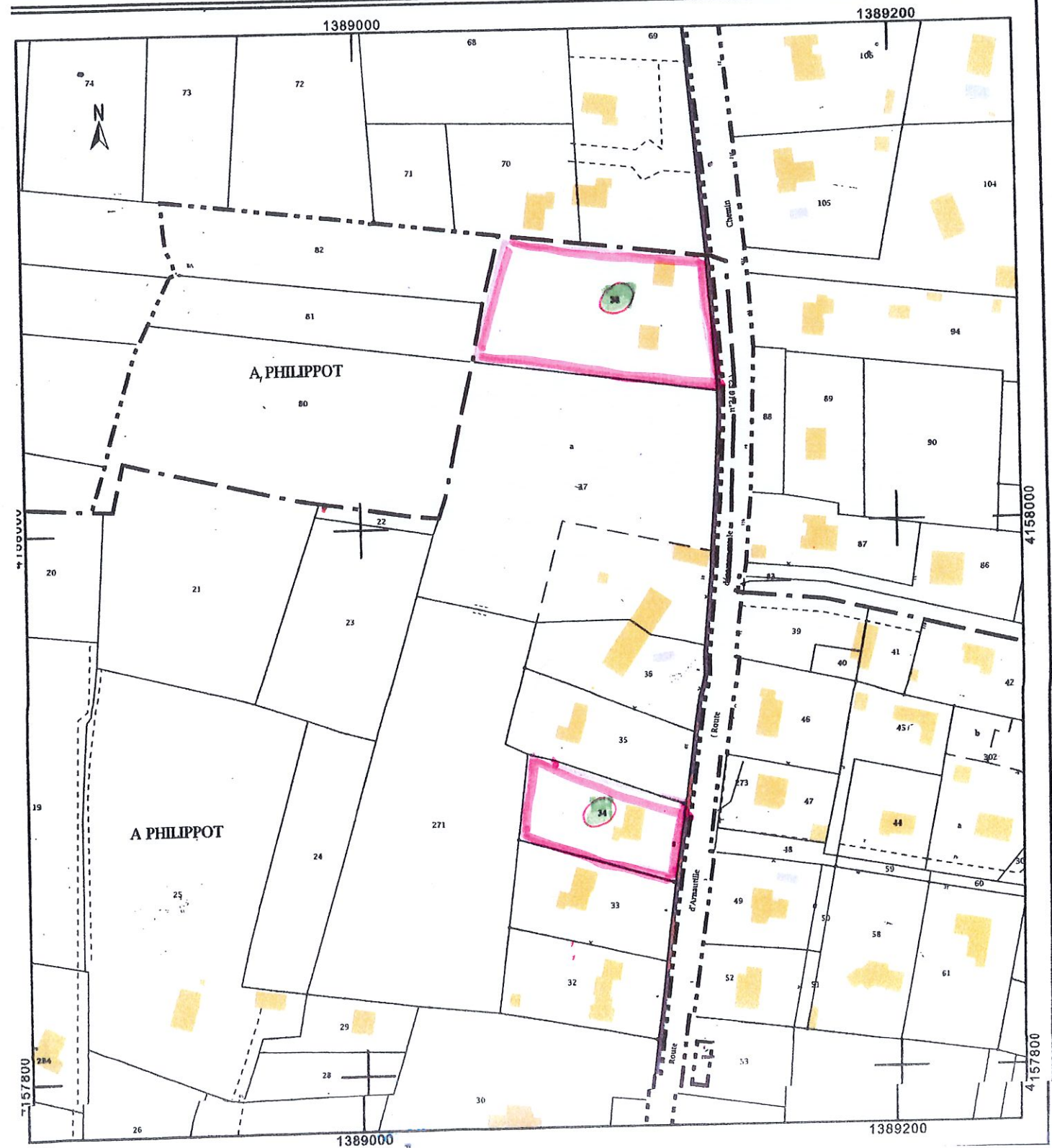
COPIE

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 25/09/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
C.D.I.F. BORDEAUX 2 - SDC
Cité Administrative - Tour A 11ème
étage 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax 05 56 24 86 21

Section : BM
Feuille : 000 BM 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/10/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

COPIE

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

